

COLLOQUE

DROIT DE LA CONSTRUCTION







La chambre de commerce et d'industrie 8 bd du roi rené - ANGERS

16 novembre 2018

8h30 - 17h00

Journée de formation et d'échange organisée par les Avocats d'Angers

ASSURANCE CONSTRUCTION: SORTEZ COUVERTS!

INTERVENANTS

Avocats au Barreau d'Angers

Laurent Bézie Romain Blanchard Aurélie Blin Jean-Baptiste Lefèvre Philippe Rangé

Avocats spécialistes en droit immobilier

Nicolas Bédon Jean Brouin Christophe Buffet Régine Gaudré Patrice Hugel

Avocats spécialistes en droit public

Christophe Buffet Jean-Philippe Meschin

MODÉRATEUR

Christophe Buffe

OPC

Céline Lerouge

INVITÉS

Michel Klein Directeur des sinistres à la MAF

Geneviève Le Callennec
Vice-Présidente du Tribunal
de Grande Instance

- 8h30 Café d'accueil
- 9h00 Mot d'accueil du Bâtonnier Me Monika Pasquini
- INTRODUCTION

Me Nicolas Bédon - Me Laurent Bézie

- NOTIONS GÉNÉRALES COMMUNES À TOUTES LES POLICES D'ASSURANCE Me Patrice Hugel Me Jean-Philippe Meschin
- LA POLICE GARANTIE DÉCENNALE ET LES GARANTIES FACULTATIVES : LA PANACÉE ?

 Me Régine Gaudré Me Jean-Baptiste Lefèvre Me Philippe Rangé Me Jean Brouin
 - Point de vue des invités
- 12h30 14h00 Déjeuner
- L'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE : LA MAL-AIMÉE Me Romain Blanchard - Me Aurélie Blin
- LES POLICES À LARGE COUVERTURE: POLICE TOUS RISQUES CHANTIER, POLICE UNIQUE CHANTIER, POLICE CONSTRUCTEUR NON RÉALISATEUR, L'ASSURANCE DU MAÎTRE D'ŒUVRE Me Laurent Bézie - Me Philippe Rangé
- LA POLICE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE : LA GRANDE ILLUSION ?

 Me Patrice Hugel Me Jean-Philippe Meschin
- ACTUALITÉ : LA CHUTE EN CASCADE DES ASSUREURS EN LIBRE PRESTATION DE SERVICES Me Nicolas Bédon Me Laurent Bézie
- Revue de jurisprudence Me Christophe Buffet
 - Intervention des invités, questions/réponses avec la salle
- 17h00 Fin des travaux et conclusion du Bâtonnier



COUPON-RÉPONSE



ASSURANCE CONSTRUCTION: SORTEZ COUVERTS!

	Barreau	
d'Angers		
DĄ][oz	

M			
Profession			
Mail			
🗖 assistera au colloque	🗖 ne déjeunera p	pas	
🗅 déjeunera - nombre de pers	onne(s):		
le vous envoie par courrier un cl	hèque de	€ libellé à l'Ordre des Avocats d'Ana	aers

Déjeuner : 32 € par personne (réponse impérative avant le 6 novembre 2018) Avocats, participation aux frais : - 2 ans au tableau : 50 € / + 2 ans au tableau : 100 € (déjeuner non compris)

> A renvoyer à l'Ordre des Avocats d'ANGERS BP 43079 49017 ANGERS CEDEX 02 contact@barreau-angers.org